



ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2026 A PRECY

POINTAGE ET VERIFICATION DES POUVOIRS

Membres du Comité Directeur :

Présents : Mmes SIMOES S – LEGRAND K – URBANIAK N – THIBERT J – PERROT JF – GUVENATAM D –
- LAURENT C. POUX BERTHE S -

Absents Excusés : Mme DEMONCAY M – MM. CADOUOT A - COLEY X – DA SILVA S - FOURNIER V – ORTA C -
PACOTTE C - – JOLY B – WASSON F

CLUBS

CLUBS PRESENTS : FCAB - AISEREY IZEURE FOOTBALL CLUB – AUXONNE - BEAUNE - BLIGNY S/OUCHE - BRAZEY EN PLAINE- CESSEY - CHAIGNAY – CHANCEAUX ST SEINE FC - UCCF - CHENOVE - CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - FUTSAL CLUB DIJON CLÉNAY - SAULON CORCELLES – DAIX - A.S.F.O - A.S. D.D.O.M. - AM. S. DES POUSSOTS DIJON - ASPTT DIJON - DIJON U.L.F.E - DIJON UNIVERSITE CLUB - DINAMO DIJON - - FUTSAL DIJON METROPOLE – J. D. F. 21 – OPPOSITION DIJON FUTSAL - USCD - U.F.C.O - FONTAINE LES DIJON- GENLIS - TART LE HAUT VARANGES - GEVREY - LACANCHE - FOOTBALL CLUB DES 2 CÔTES - CHAMPDOTRE LONGEAULT - MAREY - MARSANNAY - FOOTBALL CLUB NEUILLY-CRIMOLOIS SENNECEY – NOLAY - PLOMBIERES - PUMAS F C - F.C. MPL - POUILLY EN AUXOIS - PRECY - QUETIGNY - ESVO - REMILLY - RUFFEY STE MARIE - VAL DE NORGE. - A. J. SACRIBAIN – E.S MORVANDELLE - ENT.F. VILLAGES - U.S. SAVIGNY LES BEAUNE - IS-SELONGEY FOOTBALL - U.S. SEMUR EN AUXOIS EPOISSES - SOMBERNON GISSEY - ST APOLLINAIRE - DFCO - ST JEAN DE LOSNE - TOUILLON - TILLES F.C - VITTEAUX – VOUGEOT.

CLUBS REPRESENTES : F. C. DE LA JEUNESSE MAHORAISE - ECHENON – FAUVERNEY – LONGCHAMP - LONGVIC-MERCEUIL – MEURSAULT - MONTIGNY SUR AUBE - F.C. VINGEANNE -- MUNICIPAUX DE DIJON ST REMY – TILLENAY

CLUBS ABSENTS : - CHENOVE - CREPAND– GRESILLES F.C. – AFRIQUE F. D - A.S. DIJON SUD – FENAY –FC VETERANS BESSEY – MAGNIEN - MAGNY - MANLAY - PERRIGNY LES DIJON – SEURRE - ST EUPHRONE- NOUVELLE ETOILE COLOMBINE- TALANT - TIL CHATEL - MONTBARD VENAREY FOOTBALL- CENTRE COTE D'OR FOOT - VILLERS LES POTS

Interventions d'ouverture

La parole est donnée à Mme Martine EAP-DUPIN, Maire de PRECY

La Maire de Précy-sous-Thil, également Vice-présidente du département, souhaite la bienvenue aux participants. Elle souligne l'engagement du département envers la jeunesse et le sport, malgré les contraintes financières. Elle salue l'engagement des bénévoles et des présidents de clubs, rappelant l'importance du sport pour transmettre des valeurs. Elle aborde également la Coupe du Monde, la promotion du football féminin et exprime son inquiétude concernant les incidents post-matches qui dégradent l'image du sport.



Mot d'Accueil de M. PIERRICHON Loïc – Président du club

Bonjour à toutes et tous,

Chers Présidentes, Présidents, Représentantes et Représentants de clubs, Monsieur le Président de la Ligue de Bourgogne – Franche Comté, Monsieur le Président du District de Côte d'Or et son équipe, nos bénévoles actifs, Madame le Maire de Précý-sous-Thil.

Merci d'être avec nous aujourd'hui, c'est un immense plaisir pour notre club de recevoir cette Assemblée Générale et tous les clubs qui auront fait le déplacement.

Nous sommes fiers d'avoir été choisi par nos instances du football Côte-d'Oriennes, tout a été mis en œuvre pour vous accueillir dans notre village dans les meilleures conditions.

L'AS PRECY a fêté, en 2023, ses 75 ans d'existence. Notre club existe depuis 1948, nous avons documenté et pu consulter des archives depuis sa création avec l'aide des habitants du village que je remercie au passage, et nos anciens joueurs, dirigeants et bénévoles avaient pu lire ces archives avec beaucoup d'émotion.

L'AS PRECY, c'est à ce jour 80 licenciés, 3 équipes jeunes, une équipe Séniors, une équipe de bénévoles toujours présente. Concernant nos équipes jeunes, nos U11 se sont illustrés cette saison sur les terrains, le format « mini-championnat en 3 phases » a été une excellente initiative du district, la progression est de ce fait bien plus visible qu'en format plateau.

Depuis deux saisons maintenant, nous avons une section « baby », nous accompagnons les jeunes joueuses et joueurs dès 3 ans dans la pratique du football. Nous avons aussi 2 équipes U7 qui ont bien travaillé et progressé cette saison, je remercie les éducateurs qui encadrent tous ces jeunes et les parents qui les accompagnent sur les plateaux et tournois.

Pour nos Séniors, cette saison, pleine de rebondissements et d'envie, a vu notre équipe fanion accéder « enfin » à la D3 pour la saison prochaine. Restée en D4 depuis plus de 10 ans, je souligne le travail remarquable des éducateurs, Encadrants et joueurs de cette équipe qui, j'en suis sûr, n'en a pas terminé avec le plaisir de jouer, de gagner et de continuer son ascension.

Cette saison a été riche en émotion : notre arbitre, Alexandre Perreau-Niel, qui s'excuse de ne pas être là avec nous en ce jour, a dirigé le dernier match de sa carrière en Ligue 2 à St Etienne mais aussi en officiant pour nos Séniors lors de notre dernier match de Championnat avec deux jeunes arbitres officiels en assistants et un 4ème arbitre. Un match amateur de D4 aux allures de match Pro tant l'arbitrage a été une belle leçon... Je remercie l'homme, Alex, toujours fidèle à son club formateur, toujours présent dans les bons moments, toujours de bons conseils, même dans les moments difficiles, il ne nous a jamais quitté malgré les sollicitations de clubs bien plus importants. Une carrière exceptionnelle !!

L'ensemble de notre club « rural » est fier de l'avoir dans son effectif, Merci !!

L'équipe dirigeante actuelle de l'AS PRECY se joint à moi pour remercier également toutes les équipes des bureaux précédents qui ont su faire de l'AS PRECY ce qu'il est aujourd'hui, un club familial tourné vers la formation du football et l'accompagnement quotidien des jeunes et séniors. Notre équipe de bénévoles et membres de notre bureau est



toujours présente pour les événements du club, matchs, plateaux, fête du foot, repas annuel, etc... Merci à tous nos bénévoles pour votre présence et votre soutien, sans bénévoles, nos associations ne survivraient pas, Merci !!

Je vais faire une parenthèse « DISTRICT ». Depuis l'arrivée de Jérôme Thibert et de son équipe à la tête de notre instance Côte-d'Orienne, cette institution s'est ouverte à nous, petits clubs : c'est moins solennel, moins fermé, des personnes disponibles et toujours des discussions bienveillantes... Bravo à eux pour leur travail, leur écoute et leur disponibilité. Au passage, Merci aux acteurs des diverses commissions du District qui tiennent le football Côte-d'Orien d'une main de maître, ces personnes qui travaillent dans l'ombre mais qui nous permettent d'avancer. Un petit message personnel pour deux acteurs du District : Merci à Corentin Bruyas et ses collaborateurs pour leur accompagnement et leur présence, toujours de bonnes idées et toujours là quand on a besoin ; et je vais souligner également le travail exceptionnel d'Agnès Chapon, présente au District depuis 42 ans, elle est la « Maman » des clubs de notre territoire, Merci Agnès !!

Pour terminer, un grand Merci à la municipalité de Précy pour leur soutien, la confiance retrouvée de ces dernières années permet de grands projets et pourtant, nous partions de loin. Mme Eap et son équipe savent nous écouter, les échanges sont toujours cordiaux et constructifs et permettent d'avancer sereinement dans la pratique du football mais aussi dans l'organisation d'événements extra-sportifs.

Merci...

Je laisse la parole à Madame Martine Eap, Maire de notre village

Quorum et ouverture de l'Assemblée Générale

Jean-François PERROT, Secrétaire Général, annonçant le quorum et déclarant l'assemblée générale ordinaire ouverte

Nombre de membres présents ou représentés : 73 clubs (3 clubs ne pouvant pas prendre part aux votes) disposant de 449 voix.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Test boîtiers Electroniques

La société LENI procède au test des boîtiers électroniques

Adoption du PV de l'AG. Du 18 Octobre 2025 à DIJON

Jérôme THIBERT propose l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du District du 18/10/2025

Vote n°1 : Approuvez-vous le PV de la précédente Assemblée Générale ?

Pour : 97 % (420 voix)

Contre : 3 % (13 voix)

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le PV de l'AG 18/10/2026 à DIJON est adopté à l'unanimité.

Mot d'accueil de Jérôme THIBERT, Président

Mesdames, Messieurs,

Chers présidentes, présidents, bénévoles, entraîneurs, joueurs, joueuses, arbitres, membres de commissions.

Chers membres du district,



Avant l'ouverture de cette Assemblée générale, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés durant cette saison.

Je tiens à remercier, en premier lieu :

Mme. La Maire de PRECY sous THIL,

M. Le Président du Conseil Départemental, excusé, qui sera représenté par Mme La Maire, EAP DUPIN, vice-présidente du CD21

Loïc PIERRICHON, président de PRECY sous THIL, pour son accueil ainsi que Sabrina qui s'est chargée de la logistique.

Daniel FONTENIAUD, président de la ligue BFC et Vincent GAY Directeur général de la ligue BFC

Merci à AEF 21, Alexandre LEPRETE président sortant, pour toutes ses années passées à la tête de l'amicale et à Gisèle CARLOS, nouvellement élue présidente.

« Un mot également pour l'Amicale des Educateurs, qui s'appuie désormais sur un nouveau bureau motivé et pleinement engagé aux côtés du District. J'invite tous les éducateurs à rejoindre ce réseau, car plus nous serons nombreux, plus la Côte-d'Or sera visible et représentée au niveau départemental et régional. L'Amicale est un véritable lieu d'échanges, de partage et de valorisation de votre rôle d'éducateur. »

L'ensemble des clubs, des dirigeants, des bénévoles et des partenaires institutionnels et privés qui, par leur implication et leur soutien, rendent possible la vie de notre district.

Permettez-moi de renouveler mes félicitations aux clubs de notre territoire, dont les remarquables accessions au niveau supérieur.

- DFCO retrouve la ligue 2
- IS/ SELONGEY la N2
- EF VILLAGE, CHEVIGNY ST SAUVEUR et FAUVERNEY accède à la R1

Pour nos championnats D1, D2, D3 et D4 :

- Les champions seront appelés plus tard dans le cadre des récompenses.
- La commission sportive se réunit le mercredi 24 juin pour homologuer les montées/ descentes.

Félicitations à Futsal Dijon Métropole pour sa victoire en finale de la coupe BFC, au bout du suspense.

La saison s'est achevée sans fausse note, malgré un contexte particulièrement compliqué. Les conditions météorologiques ont fortement perturbé le calendrier, avec pas moins de trois journées complètes reportées, créant un véritable casse-tête pour la commission sportive.

Je soulignerai que nos finales féminines à 8 et seniors à 11 Coupe complémentaire Crédit Agricole et Coupe Futbol Emotion ont également été une réussite.

Victoire de Pouilly en Auxois en coupe complémentaire Crédit Agricole

Victoire de Plombières en coupe Futbol Emotion au bout du suspense

Je tenais à remercier le club de ST Apollinaire pour les finales jeunes, le club de Quetigny pour la JND ainsi que leurs équipes de bénévoles pour la parfaite organisation de ces journées.



À ce jour, nous ne disposons pas encore de tous les éléments nécessaires pour avoir une vision claire et complète de la situation de l'équipe DFCO D1 Arkema.

De nombreuses interrogations demeurent et appellent à la prudence.

Cependant, quelles que soient les évolutions à venir, il est impossible de minimiser ce qui est en jeu.

On ne peut pas simplement tourner la page et faire comme si rien ne s'était passé.

Une blessure profonde pour toutes celles et ceux qui ont contribué à construire et à faire vivre ce projet.

Nous avons une pensée sincère pour le staff, les joueuses, les éducateurs, les bénévoles... pour toutes ces personnes qui ont donné du temps, de l'énergie et du cœur à cette aventure.

Cette équipe est une locomotive, un espoir, une fierté. Elle doit faire rayonner notre football féminin et donner envie à toute une génération d'y croire.

J'en profite pour remercier chaleureusement le Président de l'association DFCO, Pierre BUONOCORE.

Nous avons partagé ensemble des moments particulièrement forts et riches en émotions, notamment autour de l'organisation et de la pleine réussite du Pitch U13.

Pierre, je te remercie également de transmettre notre gratitude à l'ensemble des personnes du DFCO qui nous accompagnent et nous soutiennent sur les différents projets passés, actuels et à venir

Cette assemblée d'été placée sous le signe des récompenses sportives et individuelles, que nous détaillerons au fil de cette matinée mais aussi sur des propositions de textes réglementaires et des évolutions à vous proposer pour mise en application au 1^{er} juillet 2026.

Le District de Côte-d'Or de Football a mené une saison particulièrement dynamique, avec une stratégie qui combine à la fois développement sportif, accompagnement des clubs, prévention des violences et structuration territoriale.

Cela s'articule entre plusieurs actions.

1. Une volonté claire de soutenir concrètement les clubs

Les opérations matérielles et partenariales montrent une approche très pragmatique :

- Commande de ballons Nike,
- Commande d'équipements de gardien,
- Partenariat avec Hertz pour les mini-bus,
- Valorisation des clubs labellisés avec une soirée au club house de St Apollinaire. Une première avec notre partenaire Crédit Agricole, qui nous a accompagné aussi sur l'aspect financier de cette soirée.

Je tenais à remercier Delphine BAILLY pour organisation de cette belle soirée.

Cette initiative témoigne d'une volonté du district de répondre aux besoins concrets des clubs amateurs en limitant les obstacles logistiques et financiers auxquels ils sont confrontés.

2. Un engagement fort sur la prévention et le climat des rencontres

C'est probablement l'un des points les plus marquants de la saison :

- Formations **PSC** de 70 personnes de janvier à avril 2026, CDOS
- Sensibilisations aux incivilités dans les clubs dès le plus jeune âge,
- Formations de 40 délégués clubs (Brazey, Is sur Tille et Marsannay), NAGEOTTE
- Protocole Propos menaçants, racistes et homophobes pour l'environnement,



- Protocole Carton blanc « banc de touche » pour les officiels d'équipe,
- Protocole « Pause apaisement » pour les joueurs, mise en place en janvier 2026.
- Protocole « Arbitre/Capitaine » pour créer un lien de confiance et de responsabilité
- Utilisation de caméras embarquées pour les arbitres, prévu en septembre, elles ont été livrées fin novembre et mise en service en janvier 2026 puis élaboration d'un règlement.
- Création d'une commission de prévention, qui se réunit tous les 15 jours afin d'analyser les rencontres susceptibles de présenter des risques ou de générer des difficultés.
- L'ensemble montre une politique cohérente autour de la sécurisation des rencontres et de la protection des arbitres.

Peu de districts déploient autant d'outils simultanément. Cela donne l'image d'une institution proactive face aux problématiques de violences et d'incivilités dans le football amateur.

3. Une logique de développement territorial

Le projet « Haut Territoire Côte d'Or 2026-2032 » est un signal important. Le constat posé sur le Haut Côte-d'Or (territoire fragilisé et en perte de vitesse) montre une certaine lucidité sur les difficultés :

- baisse démographique,
- fragilité associative,
- difficulté à maintenir des effectifs jeunes,
- isolement rural.

Le fait d'affirmer que « la réponse ne peut être que collective » traduit une volonté de coopération entre clubs plutôt qu'une logique de concurrence locale.

Deux réunions ont déjà eu lieu à Venarey les Laumes avec les clubs concernés, Christophe L OPES notre CTD PPF suit ce projet.

4. Une recherche d'innovation et d'animation

Le district ne se limite à la gestion des compétitions :

- Déploiement de Footopia, 3 sites (DFCO, Epoisses et Beaune) ont réuni des jeunes filles licenciées ou non (15%) avec la participation des parents. Très bon retour.
- Rencontre internationale France-Pologne, en relation avec la Ligue,
- Création d'une sélection départementale face au DFCO,
- Réflexion sur la réforme des championnats jeunes. Christophe vous présentera ce projet. L'idée faire jouer beaucoup plus les catégories U12 à U18. Il n'est pas normal qu'en phase Automne d'avoir 7 rencontres à l'affiche. Il faut redonner du temps de jeu à tous nos jeunes, pour les garder dans les clubs et sur le terrain. Merci à l'ensemble des éducateurs de clubs qui ont participé à ces séances de travail qui a abouti à cette réforme avec un projet qui devrait vous séduire.

Ces initiatives donnent du dynamisme et créent de l'attractivité pour les joueurs, éducateurs et bénévoles.

5. Ce qui ressort de notre saison :

C'est une multiplication des actions transversales :

- Prévention,
- Formation,
- Partenariat,



- Animation,
- Réforme sportive,
- Développement territorial.

Cela montre un district qui cherche à avoir une vision globale du football départemental, et pas uniquement administrative.

Quelques informations sportives et générales :

Objet : Sensibilisation au respect des catégories d'âge des jeunes joueurs

Dans le cadre de la pratique sportive des jeunes au sein de vos clubs, il est essentiel de rappeler l'importance du strict respect des catégories d'âge définies par les règlements en vigueur.

Ces catégories ne sont pas établies au hasard : elles visent à garantir l'équité sportive, mais surtout la sécurité physique et morale des enfants.

Faire évoluer un jeune joueur dans une catégorie inférieure ou supérieure à la sienne peut entraîner des déséquilibres importants, notamment en termes de gabarit, de maturité et d'intensité de jeu.

Au-delà de l'aspect sportif, il est important de souligner que la responsabilité du club, et en particulier celle de son président, est directement engagée en cas de non-respect de ces règles.

En cas d'accident impliquant un joueur inscrit dans une catégorie inadaptée, les conséquences juridiques et assurantielles peuvent être lourdes.

En tant que garant du bon fonctionnement de votre structure, vous avez la responsabilité de veiller à :

- L'inscription des joueurs dans leur catégorie d'âge réelle,
- L'application stricte des règlements fédéraux,
- La sensibilisation de vos éducateurs et encadrants à ces enjeux.

Nous comptons sur votre vigilance et votre engagement pour assurer un environnement de pratique sécurisé, équitable et respectueux pour l'ensemble des jeunes licenciés.

Point sur les licences :

Le nombre de licenciés, s'élève à 16 411, soit une diminution de 113 licenciés par rapport au 30 juin 2025, correspondant à une baisse de 0,70%.

(- 3,1% en Ligue BFC et - 2,4% pour l'ensemble de la FFF).

Point sur les incivilités, 1^{ère} partie de saison et après la trêve.

-Si la 1^{ère} partie a été à peu près calme, la seconde partie de saison a été plus tendue.

- Les caméras font baisser les tensions.

Cartons jaunes : +306 (2 796)

Cartons rouges : +28 (257)

On échange régulièrement avec la préfecture, un travail collaboratif entre les clubs, la CDA, la commission de discipline, l'UNAF et le procureur de la République afin de maîtriser la montée de la violence.

100% ZONE EDUCATEURS :

Par suite du rendez-vous avec le Conseil départemental, un nouveau plan d'action du dispositif 100 % Zone Educateur sera élaboré et présenté début octobre à Mme Catherine LOUIS.



Ce dispositif permettra aux clubs de bénéficier de la présence d'un éducateur diplômé au sein de leur structure, sans aucune facturation de la part du District.

Pour rappel, à ce jour, le District facture 18 € par heure de présence sur le terrain.

Je reviendrai vers vous à cette occasion.

Evolution de nos AG :

Conformément à ce qui a été présenté lors de l'Assemblée Générale de juin 2025, le fonctionnement évoluera à partir d'octobre 2027 : une seule Assemblée Générale annuelle sera organisée, afin d'alléger les contraintes des clubs.

La remise des récompenses continuera à avoir lieu lors d'une soirée dédiée organisée fin juin.

« Dans la perspective de l'Assemblée générale financière d'octobre 2026, les clubs souhaitant en assurer l'accueil sont invités à se rapprocher du secrétariat. »

RENTREE FOOT ANIMATION :

Je peux déjà vous donner quelques dates de rentrée du foot animation :

U9 le 19 septembre à l'astragale

U7 le 26 septembre à l'astragale.

Foot féminin le 27 septembre, à l'astragale.

Ces dates très importantes sur une journée complète afin de réunir toutes les joueuses et joueurs ainsi que les éducateurs.

Les axes principaux de la trajectoire financière de la FFF de 2024/2025 à 2028/2029 :

- Des conseillers en développement pour accompagner les clubs, poste à pouvoir au 1 juillet 2026, aidé à la hauteur de 30 000€/ saison pour les districts de moins de 20 000 licenciés.
- Un fléchage prioritaire des aides FAFA vers les clubs pour le football féminin, inciter la création d'équipes féminines via des dotations exceptionnelles (aide sous la forme de bons d'achats et de bons de formations).
- Création d'un FAFA petit équipement, une aide directe aux clubs sous forme de bons d'achat d'une valeur de 500€, pour le remplacement d'un équipement essentiel type machine à laver, ordinateur, frigo via la plateforme Le corner. Valable 1 fois sur 3 ans à partir de juillet 2026.
- FAFA transport va changer avec une proposition d'un financement de véhicule Volkswagen LOA sur 37 mois uniquement.
- Coupe de France :
Les dotations pour les clubs amateurs sur la coupe de France 2026-2027 sont encore en discussion et ne sont pas encore officiellement annoncées.
On parle d'une enveloppe de 800 000€.
Méthode de redistribution (pas d'information à ce jour).
- Création d'un fond d'aide d'urgence pour les clubs sinistrés en raison de catastrophes naturelles ou dégradations accidentelles ou criminelles, pour une reprise d'activité par du soutien matériel.

CONCLUSION :

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des personnes qui ont rendu tous ces événements possibles.

Je tenais à remercier nos salariés avec mention particulière pour Corentin BRUYAS qui a validé son entrée à la formation DESJEPS ainsi que tous les élus, et membres de commissions.



Merci à Mourad El Idrissi pour toutes ces années passées à la présidence de la CDA.

Appelé à relever un nouveau défi professionnel qui mobilisera désormais l'essentiel de son temps, il transmet aujourd'hui le bâton à Thierry THIOURT.

Merci aux clubs pour leur implication tout au long de la saison.

Merci aux bénévoles, véritables piliers de notre organisation.

Merci aux arbitres, qui ont officié avec professionnalisme dans un contexte pas toujours facile.

En cette année de coupe du monde, toute la France est derrière notre équipe de France A.

Nous croyons en eux et nous serons à vos côtés à chaque rencontre.

Bravo à notre équipe de France féminine pour sa qualification à la coupe du monde au Brésil en juin 2027.

Bonne chance à toutes et à tous, faites-nous rêver et portez haut les couleurs de la France !

Place à la soirée des récompenses.

Discours de clôture du Président.

Nous arrivons au terme de cette Assemblée Générale, et je tiens à vous remercier sincèrement pour votre présence, votre attention et votre engagement tout au long de cette réunion.

Un immense merci à tous ceux qui œuvrent dans l'ombre au quotidien, souvent sans attendre de reconnaissance, mais qui sont essentiels à la bonne marche de notre district.

À toutes et tous, je souhaite d'excellente vacances, et je vous donne rendez-vous très bientôt pour la reprise des activités, avec de nouveaux objectifs et toujours la même passion du football.

RAPPORT MORAL de Jean François PERROT, SECRETAIRE GENERAL

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs,
Membres du Comité Directeur, représentants de la Ligue de BFC,
Représentants des clubs du District de Côte-d'Or,
Bénévoles et Partenaires,

Je veux en premier lieu saluer votre présence et vous remercier pour le travail que vous effectuez, chacune et chacun dans vos clubs et associations respectives.

Le nombre de licenciés enregistrés au 12 mai 2026 est annoncé à 16411.

113 de moins qu'au 30 juin 2025 (- 0,70%). En Ligue BFC (- 3,1 %) et la FFF (- 2,4%)

Au cours de la saison écoulée, le District a organisé un peu plus de 3918 rencontres toutes catégories confondues.
92 clubs enregistrés, soit 381 équipes engagées (pour rappel 417 en 24/25, 412 en 23/24).

Toutes ces rencontres ont été programmées, encadrées, grâce à l'engagement du personnel administratif, arbitres et bénévoles.

Le Comité Directeur s'est réuni 7 fois depuis juillet 2025 et le Bureau 6 fois.

D'autres réunions de Commissions ont permis le bon fonctionnement de l'institution.



Commission Sportive : Elle élabore, organise les calendriers, gère les reports et le suivi administratif. Elle constate 9 forfaits généraux en seniors (1 en D2, 3 en D3, 5 en D4)
Elle constate un nombre important de demandes de changement de dates et horaires en dehors des saisies légales.

Commission. SROC : Elle établit les suivis réguliers des points clés sur la situation des arbitres, des éducateurs. Elle analyse toute la réserve émise sur les FMI.

Commission Discipline : Se reporter au rapport général du Président. Incivilité, Comportement du public, Dossier transmis à l'instruction, Agression grave envers les officiels, Propos déplacés, Comportement des éducateurs envers les jeunes arbitres et Agression verbale envers les membres de la C. Discipline.

Commission d'Appel : Au 11 mai 5 dossiers ont été enregistrés.

Commission Départementale de l'Arbitrage : Se référer au rapport annuel du Président.

Après une première année centrée sur la situation financière, la priorité de cette saison a été la refonte du règlement du District de la Côte-d'Or.
Un travail de fond a été engagé afin de simplifier un document devenu trop complexe, passant de 95 pages à une quarantaine, sans en altérer la rigueur.

Merci aux salariés du District qui ont activement participé.

Le District de la Côte-d'Or est pleinement engagé aux côtés de chacun de ses clubs, dans toute leur diversité.

Certes nous sommes en conflit de génération qui opposent les lectures synthétiques courtes et la nôtre qui avait des dictionnaires en référence. Entre l'édition papier et la recherche internet, vous optez majoritairement pour la solution « Agnès » au téléphone.

Par ailleurs, de trop nombreuses sollicitations tardives, notamment concernant les changements de dates ou d'horaires, viennent perturber l'organisation générale et mobilisent inutilement les équipes administratives. Nous encourageons également l'utilisation du module compétitions pour les demandes de modifications de dates et d'horaires, qui permet un traitement plus fluide et plus efficace pour tous.

En continuant à travailler ensemble dans cet esprit de confiance et de coopération, nous pourrions encore améliorer la qualité du service rendu à tous.

Je ne peux pas conclure sans rappeler que les commissions sont composées d'élus ET de bénévoles. Ceux-ci exercent le travail qui leur incombe en toute clairvoyance avec l'appui des règles en vigueur. Il est INADMISSIBLE qu'ils soient insultés ou pris à partie à l'issue d'une audition.

J'ai toujours entendu « on joue au foot », les espaces offerts pour ce jeu sont définis par des règles, appliquons-les dans l'ordre et la discipline, sans oublier le respect et la convivialité, et tout ira bien.

Bonne assemblée générale à tous.

Adoption des Rapports d'activités des Commissions

Vote n°2 : Approuvez-vous le rapport des commissions ?

Pour : 95.24 (420 voix)

Contre : 4,76 % (21 voix)



Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, les rapports des activités est adopté à l'unanimité.

VŒUX DES CLUBS

PROPOSITION DU CLUB DE L'ESVO

Critérium Seniors Féminines à 8 : Jouer les matchs, en accord avec les deux clubs, un autre jour que le lundi soir.

Remarque de Denis Guvenatam : Précise que c'est déjà possible mais que le vote vise à encourager la sportivité entre clubs.

Pour : 97.12 % (405 voix)

Contre : 2,88 % (12 voix)

VŒUX DU COMITE DIRECTEUR

VŒUX N°1 –

STATUT DE L'ARBITRAGE

ANCIEN TEXTE :

Article .11 Obligations et sanctions – arbitres

Clubs dont l'équipe 1 évolue en... :	OBLIGATIONS		SANCTIONS				
	Nombre d'arbitre minimal	Nombre de matchs arbitrés minimal	FINANCIERES	SPORTIVES			
				1 ^e année d'infraction	2 ^e année d'infraction	3 ^e année d'infraction	A partir de la 4 ^e année d'infraction
D1 Senior	2 arbitres officiels dont 1 majeur	Défini par la Ligue (voir Annexe)	Voir Guide financier	- 2 mutations	- 4 mutations	- 6 mutations	Plus de mutations
D2 Senior	1 arbitre officiel		Voir Guide financier	- 2 mutations	- 4 mutations	- 6 mutations	Plus de mutations
D3 Senior	1 Arbitre officiel Ou		Voir Guide financier	- 1 mutation	- 2 mutations	- 3 mutations	Plus de mutations
	1 arbitres de club			- 1 mutation	- 2 mutations	- 3 mutations	Plus de mutations
D4 Senior	1 arbitre de club		Voir Guide financier	- 1 mutation	- 2 mutations	- 3 mutations	Plus de mutations
Foot entreprise			Voir Guide financier	- 1 mutation	- 2 mutations	- 3 mutations	Plus de mutations



Jeune			Voir Guide financier	- 1 mutation	- 2 mutations	- 3 mutations	Plus de mutations
Futsal Senior M et F			Voir Guide financier	- 1 mutation	- 2 mutations	- 3 mutations	Plus de mutations
D1 Senior F			Voir Guide financier	- 1 mutation	- 2 mutations	- 3 mutations	Plus de mutations

NOUVEAU TEXTE : Applicable au 01/07/2026

CLUBS dont l'équipe première évolue en :	OBLIGATIONS	SANCTIONS SPORTIVES 1 ^{ère} année d'infraction	SANCTIONS SPORTIVES 2 ^e année d'infraction	SANCTIONS SPORTIVES 3 ^e année d'infraction	SANCTIONS SPORTIVES A partir de la 4 ^e année d'infraction
D1 Seniors	PAS DE CHANGEMENT				
D2 Seniors	PAS DE CHANGEMENT				
D3 Seniors	1 <u>arbitre</u> officiel ou 2 arbitres de club	-2 mutations	-4 mutations	-6 mutations	Plus de mutation
D4 Seniors	PAS DE CHANGEMENT				
Jeunes	PAS DE CHANGEMENT				
Futsal Seniors M et F	PAS DE CHANGEMENT				
D1 Seniors F	PAS DE CHANGEMENT				

SUPPRESSION DE LA LIGNE « FOOT ENTREPRISE » CAR N'EXISTE PLUS.

Intervention de M. NAGEOTTE Michel, Membre de la SROC : Explique l'incohérence actuelle où un club promu de D3 en D2 est moins pénalisé qu'un club déjà en D2. Soutient un critère simple : "1 arbitre officiel ou 2 arbitres de club.



Vote

Pour : 78.52 % (340 voix)

Contre : 21,48 % (93 voix)

VŒUX N°2

COUPES

ANCIEN TEXTE :

Article .55 Règles relatives à la participation aux compétitions en équipe(s) inférieure(s) B-C-D dans les Coupes seniors et jeunes

Jusqu'aux 1/8^e de finale, aucun joueur entré en jeu lors d'un des deux derniers matchs disputés par une équipe ne peut participer au match suivant de coupe de District d'une équipe inférieure.

A partir des ¼ de finale, aucun joueur entré en jeu lors d'un des cinq derniers matchs disputés par une équipe ne peut participer au match suivant de coupe de District d'une équipe inférieure.

NOUVEAU TEXTE :

Qualification des joueurs en Coupe de Côte d'Or

1. Les critères de qualification des joueurs sont ceux définis par l'article 167 Règlements Généraux de la F.F.F. En outre, lorsque les équipes supérieures évoluent ce jour-là, les équipes B ou C ou D des clubs de Ligue ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant évolué au niveau supérieur au cours des deux dernières rencontres.
2. Si la ou les équipes supérieures ne jouent pas ce jour-là, les équipes B-C ou D ne doivent présenter aucun joueur ayant évolué en équipe supérieure au cours de 2 dernières rencontres.
3. Si des clubs de District ont un match de Coupe de France en même temps qu'un match d'une des Coupes de Côte d'Or, la rencontre de cette Coupe de Côte d'Or sera avancée ou reportée selon les disponibilités du calendrier.

M. PERROT, Président de la SROC expose le vœu et rappelle l'article 167 des R.G

Intervention de M. LECOUR, du club de SOMBERNON GISSEY : Soulèvent des préoccupations sur l'application stricte du mot "aucun" et sur l'équité sportive en fin de saison et Rappelle qu'un texte limitant les renforts sur les 5 derniers matchs avait été voté en 2024 mais non appliqué par le district.

Vote

Pour : 85.31 % (366 voix)

Contre : 14,69 % (63 voix)



VŒUX N°3

EXCLUSION DES CHAMPIONNATS - FORFAITS GÉNÉRAUX - MISE HORS CHAMPIONNATS

ANCIEN TEXTE :

Article .105 Forfait général

[...]

1. Cas particulier des championnats seniors (masculins et féminins, de Football et de Futsal)

Selon le nombre d'équipes dans le groupe, il y a des seuils dans la saison à partir desquels les conséquences d'un forfait général diffèrent.

a. Pour les groupes de 12

1. Si l'équipe fait forfait jusqu'à la 16^e journée (incluse)

L'exclusion du championnat où le forfait général entraîne :

- L'annulation de tous les points attribués lors des rencontres impliquant l'équipe forfait.
- La rétrogradation à l'issue de la saison.

2. Si l'équipe fait forfait à partir de la 16^e journée (exclue)

L'exclusion du championnat ou le forfait général entraîne :

- Le maintien des résultats acquis à l'occasion des matchs disputés par l'équipe forfait,
- Des défaites sur tapis vert (3-0) pour chaque match restant.
- La rétrogradation :
 - D'une division si l'équipe n'est pas relégable à l'issue de la saison,
 - De deux divisions si l'équipe est relégable à l'issue de la saison.

b. Pour les autres groupes

La Commission des compétitions statuera sur ces cas particuliers.

3. Cas particuliers des championnats jeunes masculins, féminins et mixtes, de Football et de Futsal

S'il reste moins de 2 matchs pour finir la phase ou 3 matchs pour finir le championnat en une phase, l'exclusion du championnat ou le Forfait Général entraîne, pour les clubs, le maintien des résultats acquis à l'occasion des matchs disputés et pour les rencontres restantes à jouer, le gain automatique du match 3 - 0, 3 points.

Dans les autres cas, tous les points attribués lors de rencontres concernant l'équipe forfait sont annulés.

Une équipe ayant déclaré forfait, ne peut ne peut être une équipe référente lors des candidatures de la saison suivante, Si une seule équipe référente est alors présente pour une candidature, les points sportifs de cette équipe ne sont pas doublés.

NOUVEAU TEXTE :

Exclusion des compétitions, mise hors compétition, forfait général

1. Dispositions générales

Lorsqu'en cours d'épreuve, un club est exclu d'un championnat, déclaré forfait général, mis hors compétition ou déclassé par la Commission compétente, il est classé dernier et comptabilisé comme tel.



2. Championnats Seniors (Masculins et Féminin – Football et Futsal)

a) Principe

Les conséquences sportives d'un forfait général ou d'une exclusion seront étudiées par la Commission compétente.

b) Championnat à 14 équipes (26 journées) et 12 équipes (22 journées)

- **Avant les quatre (4) dernières journées :**

- Annulation de l'ensemble des points, buts pour et buts contre acquis lors des rencontres ayant impliqué l'équipe concernée.

- **Au cours des quatre (4) dernières journées :**

- Maintien des résultats acquis sur les rencontres disputées
- Attribution des rencontres restant à jouer aux adversaires sur le score de 3-0.

c) Championnats à 10 équipes (18 journées)

- **Avant les trois (3) dernières journées :**

- Annulation de l'ensemble des résultats enregistrés avec l'équipe concernée

- **Au cours des trois (3) dernières journées :**

- Maintien des résultats acquis
- Attribution des rencontres restant à jouer aux adversaires sur le score de 3-0.

d) Championnat à 8 équipes (14 journées)

- **Avant les deux (2) dernières journées :**

- Annulation de l'ensemble des résultats

- **Au cours des deux (2) dernières journées :**

- Maintien des résultats acquis
- Attribution des rencontres restant à jouer aux adversaires sur le score de 3-0.

e) Championnat de moins de 8 équipes

- **Avant les deux (2) dernières journées :**

- Annulation de l'ensemble des résultats

- **Au cours des deux (2) dernières journées :**

- Maintien des résultats acquis
- Attribution des rencontres restant à jouer aux adversaires sur le score de 3-0.

f) Conséquences disciplinaires et sportives complémentaires

L'exclusion du championnat ou le forfait général entraîne également :

- L'application des dispositions ci-dessus relatives aux résultats,
- La perte par forfait (3-0) des rencontres restant à disputer,



- La rétrogradation de l'équipe concernée :
 - D'une division, si celle-ci n'est pas relégable sportivement,
 - De deux (2) divisions, si celle-ci est relégable à l'issue de la saison.
-

g) Cas non prévus pour les championnats Seniors

La Commission des Compétitions reste compétente pour statuer sur tous les cas particuliers non expressément prévus au présent article.

3. Championnat Jeunes (Masculins et Féminins – Football et Futsal)

a) Fin de phase ou fin de championnat

- Lorsqu'il reste :
 - Moins de deux (2) rencontres à disputer pour une phase, ou
 - Moins de trois (3) rencontres dans un championnat en phase unique :
 - ⇒ Maintien des résultats acquis
 - ⇒ Attribution des rencontres restant à jouer aux adversaires sur le score de 3-0.

b) Autres cas

Dans tous les autres cas : Annulation de l'ensemble des points acquis lors des rencontres ayant impliqué l'équipe forfait.

c) Dispositions complémentaires

- Une équipe ayant déclaré forfait général ne peut être désignée comme équipe référente lors des candidatures de la saison suivante.
- En cas de candidature ne comportant qu'une seule équipe référente, ses points sportifs ne peuvent être doublés.
-

VOTE :

Pour : 85,31 % (366 voix)

Contre : 14,69 % (63 voix)



REFORMES DES CHAMPIONNATS JEUNES

Christophe Lopez a présenté une "évolution" majeure des championnats jeunes (U13-U18) visant à augmenter l'intérêt et à fidéliser les licenciés. La réforme instaure un système à deux phases avec montées et descentes, simplifie la lecture du calendrier et modifie le système de points pour les candidatures (diplômes, labels, discipline) et le défi jonglage. Une discussion animée a eu lieu sur la valorisation des diplômes, menant à un amendement de la grille de points juste avant le vote.

- **Objectifs** : Lutter contre l'érosion des effectifs 14-18 ans en maintenant l'intérêt sportif via des montées/descentes entre une phase 1 (sept-nov) et une phase 2 (nov-juin).
- **Candidatures** : Un système de points est établi pour candidater aux divisions, basé sur les diplômes des encadrants, les labels, et des malus pour forfaits ou discipline.



- **Défi jonglage** : Passe d'un bonus par match à un bonus de points en fin de phase, pour recentrer la pratique sur le terrain.

Texte applicable au 1^{er} Juillet 2026

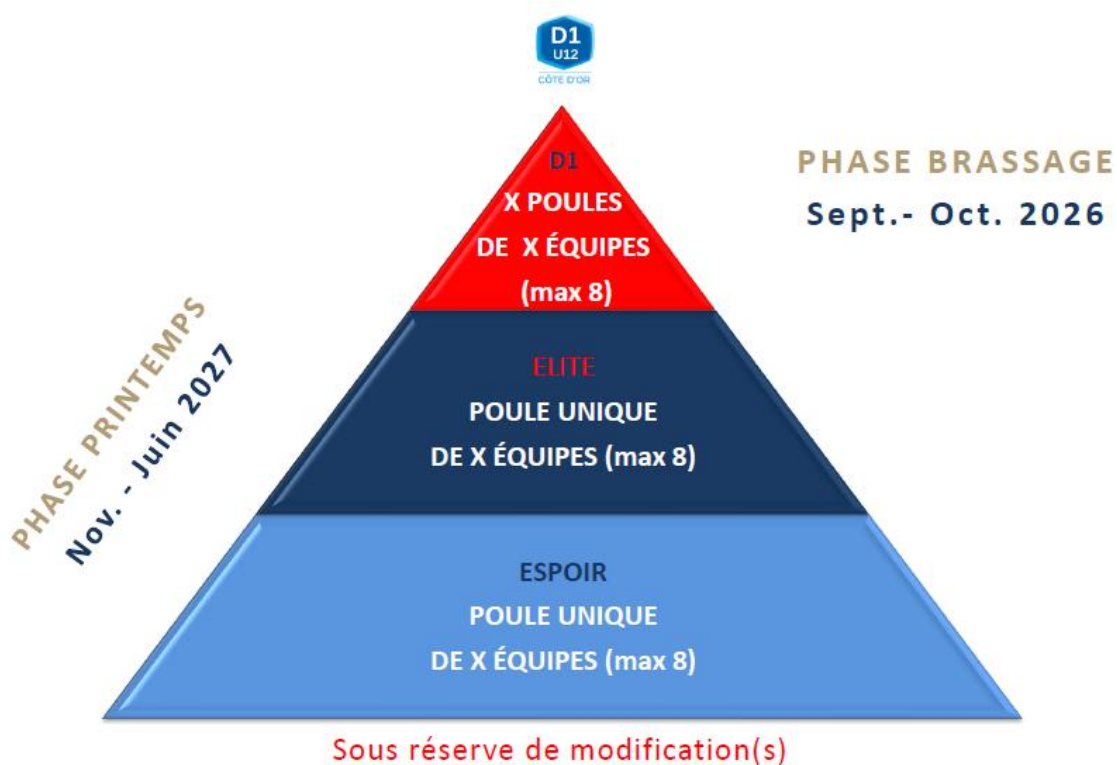
CATEGORIE U12



RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028 CATÉGORIE U12 – GÉNÉRATIONS 2015



ARTICULATION DES POULES ET NOMBRE D'ÉQUIPES





CATEGORIE U13

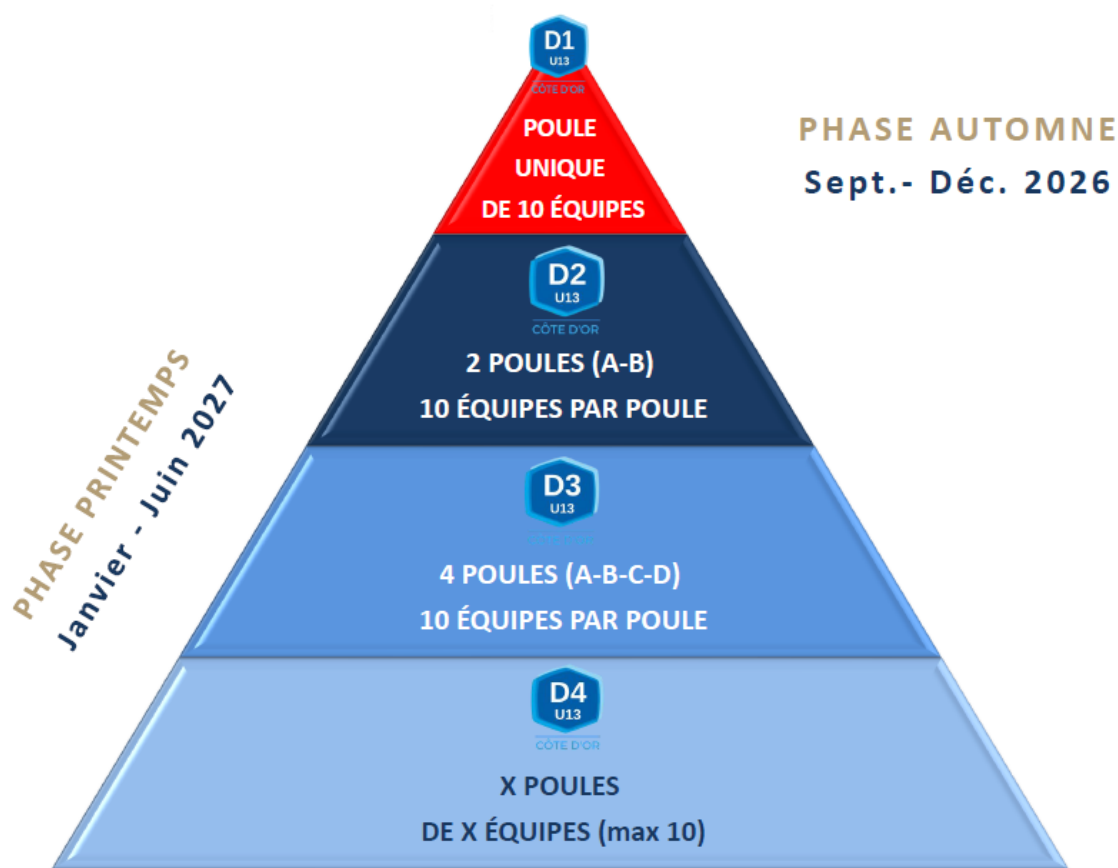


RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES
SAISONS 2026/2027 & 2027/2028

CATÉGORIE U13 – GÉNÉRATIONS 2015/2014



ARTICULATION DES POULES ET NOMBRE D'ÉQUIPES



Sous réserve de modification(s)



REFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES
SAISONS 2026/2027 & 2027/2028
CATÉGORIE U13 – GÉNÉRATIONS 2015/2014



ACCESSIONS / RELEGATIONS

- CAS N° 1 -		
Si 2 ACCESSIONS EN U13 R2		
D1 - 1 POULE DE 10 EQUIPES		
ACCESSIONS U13 R2	2	↑
MAINTIENS EN U13 D1	6	□
RELÉGATIONS EN U13 D2	2	↓
D2 - 2 POULES DE 10 EQUIPES		
ACCESSIONS U13 D1	4	↑
MAINTIENS EN U13 D2	14	□
RELÉGATIONS EN U13 D3	2	↓
D3 - 4 POULES DE 10 EQUIPES		
ACCESSIONS U13 D2	4	↑
MAINTIENS EN U13 D3	32	□
RELÉGATIONS EN U13 D4	4	↓
D4 - X POULES DE max 10 EQUIPES		
ACCESSIONS U13 D2	6	↑
MAINTIENS EN U13 D3	X	□

- CAS N° 2 -		
Si 3 ACCESSIONS EN U13 R2		
D1 - 1 POULE DE 10 EQUIPES		
ACCESSIONS U13 R2	3	↑
MAINTIENS EN U13 D1	6	□
RELÉGATIONS EN U13 D2	1	↓
D2 - 2 POULES DE 10 EQUIPES		
ACCESSIONS U13 D1	4	↑
MAINTIENS EN U13 D2	14	□
RELÉGATIONS EN U13 D3	2	↓
D3 - 4 POULES DE 10 EQUIPES		
ACCESSIONS U13 D2	5	↑
MAINTIENS EN U13 D3	31	□
RELÉGATIONS EN U13 D4	4	↓
D4 - X POULES DE max 10 EQUIPES		
ACCESSIONS U13 D2	7	↑
MAINTIENS EN U13 D3	X	□

Sous réserve de modification(s)



RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028

CATÉGORIE U13 – GÉNÉRATIONS 2015/2014

RÈGLEMENTATION



EN COMPLÉMENT !

UNE CRÉATION D'ÉQUIPE MASCULINE OU FÉMININE S'ENGAGEANT DANS UN CHAMPIONNAT U13, U15 ou U18 MASCULIN, SERA CONSIDÉRÉE COMME UNE NOUVELLE ÉQUIPE. ELLE SERA ENGAGÉE DANS LA PLUS BASSE DIVISION DU CHAMPIONNAT CONCERNÉ.

*Sous réserve de demande de dérogation au Comité Directeur**

ARTICULATION DU DÉFI-JONGLAGE

EN COMPLÉMENT !

Le défi jonglage est calculé sur le total des 8 meilleurs joueurs (2 essais) de chaque équipe avec une répartition faite comme notée ci-après:

- 50 maximum pied droit
- 50 maximum pied gauche
- 30 maximum de la tête

Le classement de ce défi sera mis en ligne et communiqué chaque trimestre sur le site du District.



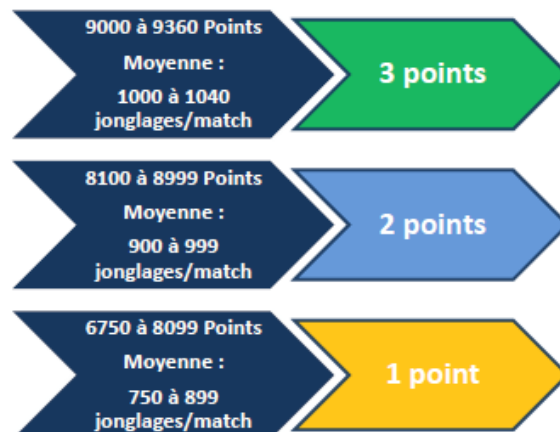
RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028



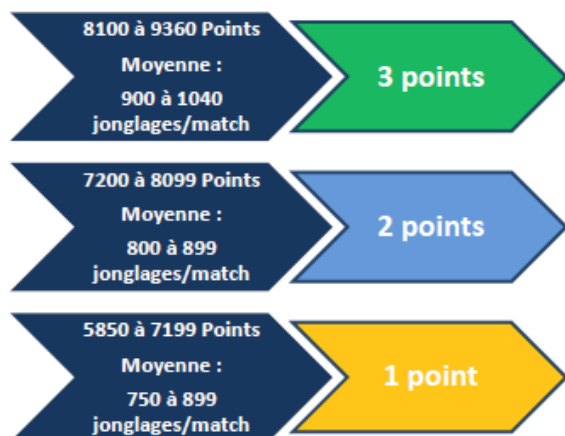
CATÉGORIE U13 – GÉNÉRATIONS 2015/2014

BARÈMES DU DÉFI-JONGLAGE/NIVEAU

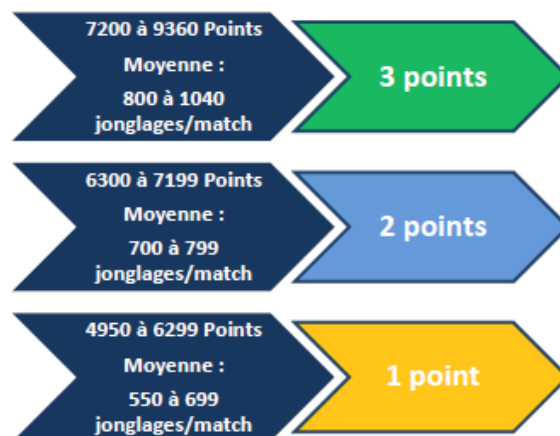
U13 D1 & U12 D1 ÉLITE - TOTAL CUMULÉ PAR PHASE



U13 D2 & U12 D1 ESPOIR TOTAL CUMULÉ PAR PHASE



U13 D3 & U13 D4 TOTAL CUMULÉ PAR PHASE



Sous réserve de modification(s)

- District de Côte d'Or de Football -



CATEGORIE U15

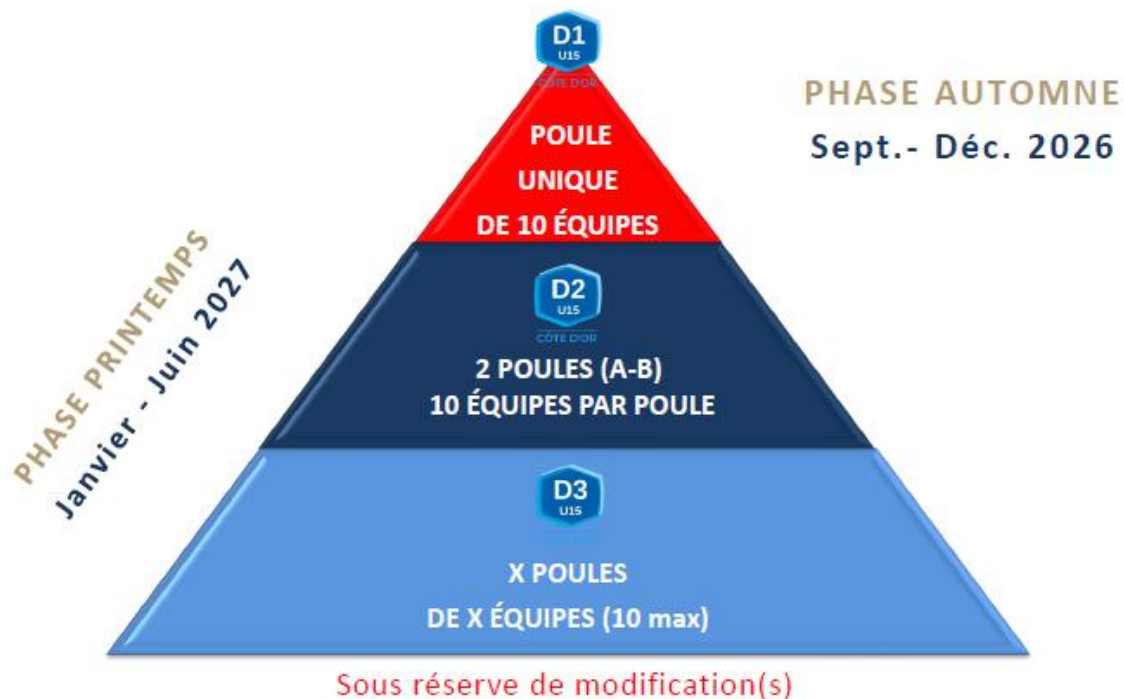


RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028

CATÉGORIE U15 – GÉNÉRATIONS 2013/2012



ARTICULATION DES POULES ET NOMBRE D'ÉQUIPES





CATEGORIE U18



RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028

CATÉGORIE U15 – GÉNÉRATIONS 2013/2012

ACCESSIONS / RELEGATIONS



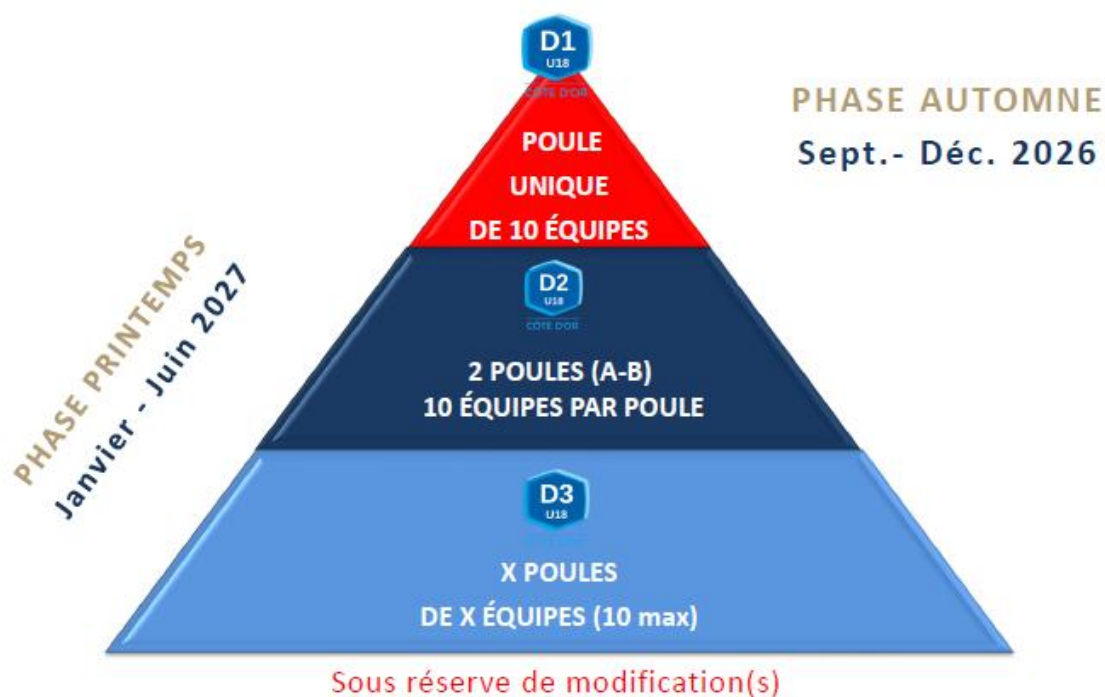
*À DÉFINIR EN FONCTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉQUIPES INSCRITES



RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES
SAISONS 2026/2027 & 2027/2028

CATÉGORIE U18 – GÉNÉRATIONS 2011/2010/2009

ARTICULATION DES POULES ET NOMBRE D'ÉQUIPES





RÈFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES
SAISONS 2026/2027 & 2027/2028
CATÉGORIE U18 – GÉNÉRATIONS 2011/2010/2009
ACCESSIONS / RELEGATIONS



PHASE AUTOMNE

D1 - 1 POULE DE 10 EQUIPES



MAINTIENS
EN U18 D1

8



RELÉGATIONS
EN U18 D2

2



D2 - 2 POULES DE 10 EQUIPES

ACCESSIONS
U18 D1

2



MAINTIENS
EN U18 D2

14



RELÉGATIONS
EN U18 D3

4



D3 - X POULES DE max 10 EQUIPES

ACCESSIONS
U18 D2

4



MAINTIENS EN
U18 D3

X



***À DÉFINIR EN FONCTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉQUIPES INSCRITES**

*Valorisation des équipes premières en U18D1 sur la première phase
sur la coupe (tête de série)*



REFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028 RÉGLEMENTATION & CANDIDATURE

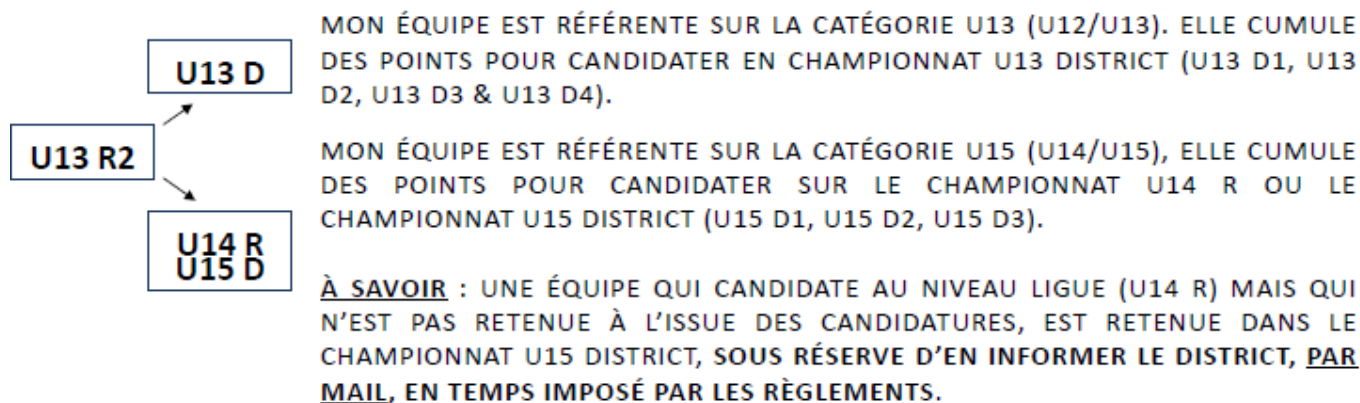


ÉQUIPES RÉFÉRENTES U13

INFORMATION : UNE ÉQUIPE U13 DE LA SAISON "N" EST CONSIDÉRÉE COMME RÉFÉRENTE POUR LA CANDIDATURE DANS DEUX CHAMPIONNATS N+1 SUR 2 CATÉGORIES D'ÂGE DIFFÉRENTES.

ÉQUIPE RÉFÉRENTE CANDIDATURE POSSIBLE	U13 R1	U13 R2	U13 D1 U12 Elite	U13 D2 U12 Espoir	U13 D3 U13F	U13 D4
U13 R1	✓	✓	✓	✗	✗	✗
OU	1 SEULE CANDIDATURE POSSIBLE					
U13 D	✓	✓	✓	✓	✓	✓
U14 R	✓	✓	✓	✗	✗	✗
OU	1 SEULE CANDIDATURE POSSIBLE					
U15 D	✓	✓	✓	✓	✓	✓

EXEMPLE : ÉQUIPE ÉVOLUANT EN U13 R2 SUR LA PHASE PRINTEMPS DE LA SAISON "N"





RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028 RÉGLEMENTATION & CANDIDATURE

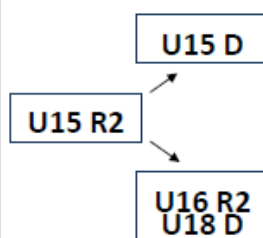


ÉQUIPES RÉFÉRENTES U15

INFORMATION : UNE ÉQUIPE U15 DE LA SAISON "N" EST CONSIDÉRÉE COMME RÉFÉRENTE POUR LA CANDIDATURE DANS DEUX CHAMPIONNATS N+1 SUR 2 CATÉGORIES D'ÂGE DIFFÉRENTES.

ÉQUIPE RÉFÉRENTE CANDIDATURE POSSIBLE	U15 R1	U15 R2	U15 D1	U15 D2	U15 D3
U15 D	✓	✓	✓	✓	✓
U16 R2 OU U18 D	✓	✓	✓	✗	✗
1 SEULE CANDIDATURE POSSIBLE					
	✓	✓	✓	✓	✓

EXEMPLE : ÉQUIPE ÉVOLUANT EN U15 R2 SUR LA PHASE PRINTEMPS DE LA SAISON "N"



MON ÉQUIPE EST RÉFÉRENTE SUR LA CATÉGORIE U15 (U14/U15). ELLE CUMULE DES POINTS POUR CANDIDATER EN CHAMPIONNAT U15 DISTRICT (U15 D1, U15 D2, U15 D3 & U15 D4).

MON ÉQUIPE EST RÉFÉRENTE SUR LA CATÉGORIE U18 (U16/U17/U18), ELLE CUMULE DES POINTS POUR CANDIDATER SUR LE CHAMPIONNAT U16 R2 OU LE CHAMPIONNAT U18 DISTRICT (U18 D1, U18 D2, U18 D3).

À SAVOIR : UNE ÉQUIPE QUI CANDIDATE AU NIVEAU LIGUE (U16 R2) MAIS QUI N'EST PAS RETENUE À L'ISSUE DES CANDIDATURES, EST RETENUE DANS LE CHAMPIONNAT U18 DISTRICT, SOUS RÉSERVE D'EN INFORMER LE DISTRICT, PAR MAIL, EN TEMPS IMPOSÉ PAR LES RÈGLEMENTS.



REFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028 RÉGLEMENTATION & CANDIDATURE



ÉQUIPES RÉFÉRENTES U18

INFORMATION : UNE ÉQUIPE U18 DE LA SAISON "N" EST CONSIDÉRÉE COMME RÉFÉRENTE POUR LA CANDIDATURE DANS UN CHAMPIONNAT N+1.

ÉQUIPE RÉFÉRENTE CANDIDATURE POSSIBLE	U18 R1	U18 R2	U18 D1	U18 D2	U18 D3	U16 R1	U16 R2
U18 D OU	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1 SEULE CANDIDATURE POSSIBLE							
U18 R2 OU	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
1 SEULE CANDIDATURE POSSIBLE							
U18 R1	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓

EXEMPLE : ÉQUIPE ÉVOLUANT EN U16 ou U18 SUR LA PHASE PRINTEMPS DE LA SAISON "N"

U16/U18



U18R
U18D

MON ÉQUIPE EST RÉFÉRENTE SUR LA CATÉGORIE U18 (U16/U17/U18), ELLE CUMULE DES POINTS POUR CANDIDATER SUR LE CHAMPIONNAT U18R OU U18 DISTRICT (U18 D1, U18 D2, U18 D3).

À SAVOIR : UNE ÉQUIPE QUI CANDIDATE AU NIVEAU LIGUE (U18 R) MAIS QUI N'EST PAS RETENUE À L'ISSUE DES CANDIDATURES, EST RETENUE DANS LE CHAMPIONNAT U18 DISTRICT, SOUS RÉSERVE D'EN INFORMER LE DISTRICT, PAR MAIL, EN TEMPS IMPOSÉ PAR LES RÈGLEMENTS.



ATTRIBUTION DES POINTS/CRITERES



RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028



ATTRIBUTION DES POINTS/CRITÈRES

U13

CRITÈRE 1 - DIPLOMES :

- CFI non-certifié (U10/U13) = 0point -> OBLIGATION en D1
- CFI certifié (U10/U13) = 1 points
- DF REF / DFCJ (en cours) = 2 points
- DF REF / DFCJ (certifié) = 3points
- BMF (en cours) = 4 points
- BMF ou + (validé) = 5 points

CRITÈRE 2 - LABELS :

- Élite = 5 points
- Excellence = 4 points
- Espoir = 3 points
- Lauréat = 2 points

CRITÈRE 3 – FORFAIT(S) :

- Match par forfait = 5 points
- Forfait général = 15 points

CRITÈRE 4 – DISCIPLINE :

- Suspension supérieure ou égale à 7 matchs ou d'une durée supérieure à 3 mois :
 - Joueurs = 5 points
 - Dirigeants = 5 points
 - Éducateurs ou Dirigeants responsable (président, secrétaire, trésorier, délégué) = 10 points

À savoir: le malus de points concerne l'équipe concernée par les infractions disciplinaires.

Équipe référente: équipe 1



**RÉFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES
SAISONS 2026/2027 & 2027/2028**



ATTRIBUTION DES POINTS/CRITÈRES

U15

CRITÈRE 1 - DIPLOMES :

- CFI non-certifié (U14/U19) = 0 point -> OBLIGATION en D1
- CFI certifié (U14/U19) = 1 points
- DFCJ (en cours) = 2 points
- DFCJ (certifié) = 3 points
- BMF (en cours) = 4 points
- BMF ou + (validé) = 5 points

CRITÈRE 2 - LABELS :

- Élite = 5 points
- Excellence = 4 points
- Espoir = 3 points
- Lauréat = 2 points

CRITÈRE 3 – FORFAIT(S) :

- Match par forfait = 5 points
- Forfait général = 15 points

CRITÈRE 4 – DISCIPLINE :

- Suspension supérieure ou égale à 7 matchs ou d'une durée supérieure à 3 mois :
 - Joueurs = 5 points
 - Dirigeants = 5 points
 - Éducateurs ou Dirigeants responsable (président, secrétaire, trésorier, délégué) = 10 points

À savoir: le malus de points concerne l'équipe concernée par les infractions disciplinaires.

Équipe référente: équipe 1



POINTS CANDIDATURES

Place	Championnat	U15 D1	U15 D2	U15 D3	U13 D1	U13 D2	U13 D3 U13F	U13 D4
1		80	56	26	78	54	26	14
2		78	54	25	76	52	25	13
3		76	50	24	74	48	24	12
4		74	46	23	72	46	23	11
5		72	44	22	70	44	22	10
6		70	42	21	68	42	21	9
7		68	40	20	66	40	20	8
8		66	38	19	64	38	19	7
9		64	36	18	62	36	18	6
10		62	34	17	60	34	17	5
11		60	32	16	58	32	16	4
12		58	30	15	56	30	15	3

Place	U15 R2	Place	U14 R2	Place	U13 R2
1 à 2	88	1 à 3	88	1 à 2	88
3 à 4	86	4 à 6	86	3 à 4	86
5 à 6	84	7 à 8	84	5 à 6	84

*Equipes de R1 marquent le maximum de points (90)



REFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES SAISONS 2026/2027 & 2027/2028



ATTRIBUTION DES POINTS/CRITÈRES

U18

CRITÈRE 1 - DIPLOMES :

- CFI non-certifié (U14/U19) = 0 point -> OBLIGATION en D1
- CFI certifié (U14/U19) = 1 points
- DFCJ (en cours) = 2 points
- DFCJ (certifié) = 3 points
- BMF (en cours) = 4 points
- BMF ou + (validé) = 5 points

CRITÈRE 2 - LABELS :

- Élite = 5 points
- Excellence = 4 points
- Espoir = 3 points
- Lauréat = 2 points

CRITÈRE 3 – FORFAIT(S) :

- Match par forfait = 5 points
- Forfait général = 15 points

CRITÈRE 4 – DISCIPLINE :

- Suspension supérieure ou égale à 7 matchs ou d'une durée supérieure à 3 mois :
 - Joueurs = 5 points
 - Dirigeants = 5 points
 - Éducateurs ou Dirigeants responsable (président, secrétaire, trésorier, délégué) = 10 points

À savoir: le malus de points concerne l'équipe concernée par les infractions disciplinaires.

Équipe référente: équipe 1



POINTS CANDIDATURES

Place	Championnat	U18 D1	U18 D2	U18 D3	U15 D1	U15 D2	U15 D3
1		80	56	26	78	54	26
2		78	54	25	76	52	25
3		76	50	24	74	48	24
4		74	46	23	72	46	23
5		72	44	22	70	44	22
6		70	42	21	68	42	21
7		68	40	20	66	40	20
8		66	38	19	64	38	19
9		64	36	18	62	36	18
10		62	34	17	60	34	17
11		60	32	16	58	32	16
12		58	30	15	56	30	15

Place	U18 R2	Place	U16 R2	Place	U15 R2
1 à 4	88	1 à 4	88	1 à 2	88
5 à 8	86	5 à 8	86	3 à 4	86
9 à 12	84	9 à 12	84	5 à 6	84

***Equipes de R1 marquent le maximum de points (90)**

Interventions de

M. RUCKSUHL Thierry du club de JDF 21 : Remet en cause la grille de points initiale, jugeant injuste que le CFI non certifié vaille 0 point et que l'écart de points entre un lauréat PEF et un label club (très exigeant) soit si faible.

M. GIRARD Frédéric du club de : Soutient qu'il faut valoriser l'effort d'un éducateur qui s'engage dans une formation CFI, même s'il ne la finalise pas immédiatement pour des raisons personnelles.

MM GUVENATAM et THIBERT, Membre du CD du District : Proposent de modifier la grille pour attribuer 1 point au CFI non certifié et de décaler les autres valeurs, afin de reconnaître l'effort d'inscription.

Décision : **Modification de la grille de points des diplômes** : La proposition de compromis est acceptée. Le CFI non certifié est valorisé à 1 point, le CFI certifié à 2 points, etc.

VOTE

Pour : 78.84 % (339 voix)

Contre : 21,16 % (91 voix)

La séance est levée.



INTERVENTIONS INVITES-PARTENAIRES

Présentation des Partenaires

M. FONTENIAUD Danie, Président de la LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Le président de la Ligue, Daniel, a remercié les clubs pour leur engagement, analysant la "crise du bénévolat" comme un manque de "temps bénévole". Il a incité à la participation à l'AG de la Ligue du 22 juin 2026. Il a abordé la lutte contre les violences, le déploiement des dispositifs FAFA pour 2026-2027 et a exprimé une forte préoccupation concernant le gel des subventions de la Fédération depuis 2017, promettant de rétrocéder d'éventuels fonds supplémentaires aux clubs.

- Bénévolat : Le nombre de licences "dirigeant" augmente, mais le temps disponible par bénévole diminue.
- AG de la Ligue : Aura lieu le lundi 22 juin 2026 à 18h30 en visioconférence pour voter le budget et les nouveaux textes réglementaires. La participation est cruciale pour atteindre le quorum.
- Finances Ligue : Annonce un budget avec un résultat positif de +50 000 €, marquant un redressement financier important.
- Violence : Une réunion sur ce thème avec la préfecture de Côte d'Or est prévue le mercredi 24 juin 2026.
- Dispositifs FAFA : Les détails pour 2026-2027 seront communiqués la semaine du 22 juin. Une nouvelle offre de LLD de minibus sera proposée.
- Relation avec la FFF : Exprime sa frustration face au gel des subventions depuis 2017-2018 malgré l'inflation. Des négociations sont en cours pour une revalorisation.

1. 22 juin 2026, 18h30 : Tous les clubs doivent participer à l'Assemblée Générale de la Ligue en visioconférence.
2. Semaine du 22 juin 2026 : Attendre et analyser les informations sur le dispositif FAFA 2026-2027.
3. 24 juin 2026 : Participation de la Ligue et du District à la réunion sur la violence à la préfecture.
 - Pour la participation à l'AG de la Ligue :
 - Attention : Assurez-vous que la personne désignée pour représenter le club est fiable et comprend les enjeux du vote. Ne pas participer entraîne une amende.
 - Exemple : Si le président est indisponible, il peut déléguer son pouvoir à un autre membre du bureau. Il est crucial que cette personne ait reçu les documents préparatoires et discuté des consignes de vote en amont.

QUESTIONS DIVERSES DES CLUBS

Plusieurs questions ont été posées par les clubs. Celles-ci concernaient l'organisation des finales jeunes (proposition de les jouer à Gaston Gérard), la longueur de la trêve hivernale, l'harmonisation des règles (carton blanc), l'organisation du football féminin loisir/compétition et les difficultés rencontrées en U18 féminines.

- **Club de FC CHAMPDOTRE LONGEAULT** : Propose que les finales jeunes se tiennent aussi à Gaston Gérard et demande des arbitres officiels pour les demi-finales de coupe jeune.
- **Réponse du CD** Répondent que la logistique à Gaston Gérard est complexe (vestiaires), mais proposent un groupe de réflexion. Ils confirment que les arbitres sont normalement désignés et s'engagent à vérifier.
- **Club de BEAUNE** : Soulève le problème de la trêve hivernale trop longue et le manque d'homogénéité du carton blanc entre les districts.



- Débat sur l'organisation du foot féminin, craignant la disparition du loisir. Il est clarifié que les deux pratiques (loisir et compétition) coexisteront et qu'une communication sera faite. Le comité directeur est compétent sur ce sujet, sans vote de l'AG.
- **Réponse du CD** : Débat sur l'organisation du foot féminin, craignant la disparition du loisir. Il est clarifié que les deux pratiques (loisir et compétition) coexisteront et qu'une communication sera faite. Le comité directeur est compétent sur ce sujet, sans vote de l'AG.
- **Club de CHAMPDOTRE LONGEAULT** : Alerte sur le manque de temps de jeu en U18 féminines, causant une perte de motivation. Le district encourage vivement la création d'ententes.

L'ordre du jour étant épuisé le président Jérôme THIBERT lève la séance à 11H45 et remercie l'ensemble des participants

REMISES DES RECOMPENSES

Animée par Denis GUVENATAM

REMISES DES MEDAILLES ET PALMARES SAISON 2025-2026

Remise des Médailles District

Au titre de la CDA

- M. CHEVANNE Thierry
- M. EL IDRISSI Mourad
- M. ES SBITI Brahim
- M. LEBREUIL Corentin
-

Au titre des Clubs

- LACANCHE : M. DEGUIN Michel
- ESVO : M. GHIAZA Abder
- FCAB : M. GOBEAUT Amandine et Mme MIELLE Méghane
- FC2C : MM. KOCH Daniel et THOMAS Philippe
- AIFC : M. MOREUX Richard
- PRECY : MM. PERREAU-NIEL, PIERRICHON Loic et POUCHOY Aurélien – Mmes PIERRICHON Sabrina – POUCHOY Sandra
- UCCF : M. CAETANO Christophe

LAUREAT DISTRICT 2025-2028

Dotations : 5 ballons T4 – 8 chasubles - 1 lot de coupelles – 1 sac ballons – 2 ballons futsal

Clubs récompensés : DUC – FCJM – DIJON ULFE – GEVREY - POUILLY EN AUXOIS

PEF AWARDS

Dotations Clubs : 5 ballons T4 - 2 ballons Futsal - 1 filet à ballons - 1 plaquette / 1 chronomètre - 2 platines / 2 jalons



CULTURE FOOT

Clubs récompensés :

- AS BEAUNE – Coupe de France - Culture Foot
- CHAMPDOTRE LONGEAULT -> Trouve le Pays - Édition Coupe du Monde

ENGAGEMENT CITOYEN

Clubs récompensés

- GEVREY-> Un jumelage né du cœur
- RUFFEY STE MARIE -> Carton vert – Challenge U11

Fair Play

Clubs récompensés

- UFCO -> Dessine Fair Play
- ESTV -> Cr2ation Chartes

REGLE DU JEU ET ARBITRAGE

Clubs récompensés

- CHAIGNAY -> Et si c'était toi l'arbitre ?
- GEVREY -> Arbitrage au féminin

SANTE

Clubs récompensés

- DUC -> Sensibilisation Premiers Secours
- GEVREY -> Consommation d'alcool : Adopter une attitude responsable avec la méthode PRETS

ENVIRONNEMENT

Clubs récompensés

- FC VETERANS BESSEY -> Nettoyons la nature

ENVERGURE

Clubs récompensés

- BEAUNE -> Journée de la trisomie 21

INNOVANTE

Clubs récompensés

- FC2C -> Sensibilisation Sécurité Routière
- FAUVERNEY -> La patte de la confiance



COUP"DE COEUR

Clubs récompensés

- CHEVIGNY ST SR -> Lutte contre le harcèlement

RECOMPENSES CHAMPIONNATS JEUNES G et F





RÉCOMPENSES JEUNES

CHAMPIONNATS U12 - U13 D1

U12 - D1

Niveau Bas



Quetigny

Elite



ASFO

U13 - D1

Poule A



AS Gevrey
Chambertin

Poule B



UCCF

RÉCOMPENSES JEUNES

CHAMPIONNATS U13 D2 / D3

U13 - D2

Poule A



USCD

Poule B



Dijon
ULFE

Poule C



JDF 21

U13 - D3

Poule A



Seurre

Poule B



ASFO

Poule C



US Savigny

Poule D



ENT.
Auxonne / Tillynay



RÉCOMPENSES JEUNES

CHAMPIONNATS U15

U15 - D1



C.L. Marsannay

U15 - D2

Poule A



ENT. Lacanche

Poule B



ESFRB

Poule C



Genlis

U15 - D3

Poule A



Dijon ULFE

Poule B



C.L.L. Echenon

RÉCOMPENSES JEUNES

U18

CHAMPIONNATS U18

U18 - D1

Elite



Chevigny

Niveau Bas



ENT. USSE /
Saint Rémy

U18 - D2

Elite



CF Talant

Niveau Bas



UCCF

U18 - D3

Elite



ENT. Pouilly

Niveau Bas



Dijon ULFE



RÉCOMPENSES SENIORS FÉMININES

SENIORS F à 8

Poule Haute



AS Pouilly en Auxois

Poule Basse



AS Pouilly en Auxois

FUTSAL

D1 FUTSAL - DIDIER EXPRESS & PNEUS



FUTSAL DIJON MÉTROPOLE



RÉCOMPENSES SENIORS

DÉPARTEMENTAL 4

Poule A



US Semur Epouisses

Poule B



UFCO

Poule C



FC des 2 Côtes

Poule D



AS Genlis

RÉCOMPENSES SENIORS

DÉPARTEMENTAL 3

Poule A



AS Fontaine d'Ouche

Poule B



ALC Longvic

Poule C



FC des 2 Côtes

Poule D



FC Remilly



RÉCOMPENSES SENIORS

DÉPARTEMENTAL 2

Poule A



US Semur Epouisses

Poule B



Olympique de Chaignay

RÉCOMPENSES SENIORS

DÉPARTEMENTAL 1 - DIDIER EXPRESS & PNEUS



Cheigny St Sauveur Football



CHALLENGE DE L'ETHIQUE

CHALLENGE DE L'ETHIQUE

D1 - DIDIER EXPRESS & PNEUS

- 1. ALC LONGVIC - 200€
- 2. ASC PLOMBIÈRES - 100€
- 2. AS BEAUNE - 100€
- 2. ASC ST APOLLINAIRE - 100€

DÉPARTEMENTAL 2

- 1. USSE - 200€
- 2. AS GENLIS - 100€
- 3. VAL DE NORGE FC - 50€
- 3. AS POUILLY EN AUXOIS - 50€

CLOTURE REMISE DES RECOMPENSES

L'ordre du jour étant épuisé le président Jérôme THIBERT lève la séance à 12H45 et remercie l'ensemble des participants

Le Président : J THIBERT

Le Secrétaire de séance : JF PERROT